

Date : 13 juillet

Lieu concerné : parc Léo Lagrange

Nature de la manifestation

À l'occasion de la fête nationale, la ville de Reims organise des festivités au parc Léo Lagrange : défilé militaire de 19 h 30 à 20 h 30 (avenue Paul Marchandeaup), concert de d'Amel Bent de 21 h 15 à 23 h, spectacle pyromélodique (feu d'artifice) de 23 h à 23 h 30 et fête foraine qui se déroulera du 9 au 20 juillet.

Les riverains habitant dans le périmètre de sécurité de cette manifestation seront soumis aux contrôles effectués par des agents de sécurité ou la Police Municipale.

Les points d'entrée sont situés au carrefour chaussée Bocquaine/avenue du Général de Gaulle, Pont de Venise, Chaussée Bocquaine/avenue Paul Marchandeaup et au carrefour rue de Courlancy/rond-point de l'Ordre National du Mérite.

Pour permettre la mise en place des différentes étapes de l'organisation de ces événements (montage, démontage, spectacles, cérémonies protocolaires) et d'assurer la sécurité générale et celle des spectateurs, des mesures vont être prises tant au niveau de la circulation que du stationnement.

Circulation interdite

À compter du 13 juillet à 13 h jusqu'au 14 juillet fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite dans les rues suivantes : rue de Venise (de la rue Gambetta jusqu'au pont de Venise), sur le pont de Venise, boulevard Paul Doumer (de la rue du Jard jusqu'au pont de Venise), boulevard docteur Henri Henrot (uniquement sur la bretelle d'accès au pont de Venise), la bretelle de la voie Jean Taittinger (sortie vers la chaussée Bocquaine, sortie vers le pont de Venise et accès depuis le pont de Venise), rue Léo Lagrange, chaussée Bocquaine (de la rue Arlette Rémiacoudron jusqu'à la rue Saint Fiacre), allée Bocquaine, avenue Paul Marchandeaup, rue Saint Fiacre, chaussée Saint Martin, rue des Maraichers, chemin des Fontaines, rue de l'Espérance, place Marlin, rue de Courlancy (de la place Sainte Anne jusqu'au rond-point de l'Ordre national du Mérite, sauf riverains), le rond-point de l'Ordre national du Mérite, rue de Courlancy (du rond-point de l'Ordre national du Mérite, jusqu'à l'avenue du général de Gaulle, sauf riverains et accès clinique), impasse Léo Lagrange, rue de Montbré (sauf riverains), rue Passe Demoiselles (de la rue de Courlancy jusqu'à la rue Eugène Guillaume, sauf riverains), avenue du général de Gaulle (de la rue de Courlancy jusqu'à la rue Clovis), rue Eugène Guillaume et la bretelle du pont de Gaulle (accès depuis et la sortie vers le boulevard Paul Doumer).

À compter du 13 juillet à 21 h 30 jusqu'au 14 juillet fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite dans les rues suivantes : boulevard Maurice et Henri Noirot (du boulevard du général Leclerc jusqu'au boulevard Paul Doumer), boulevard Paul Doumer (y compris la trémie sous le pont de Venise), rue du Jard (de la rue Clovis jusqu'au boulevard Paul Doumer) et boulevard docteur Henri Henrot (à partir du pont Fléchambault jusqu'au pont de Venise, y compris la trémie sous le pont Fléchambault et la bretelle d'accès au boulevard Henri Henrot).

Restrictions de circulation

À compter du 13 juillet à 13 h jusqu'au 14 juillet fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera mise en double sens, pour maintenir l'accessibilité des riverains, dans les rues suivantes : rue des Naussonces et rue de Montbré.

.../...

Stationnement interdit

À compter du **12 juillet à 19 h** et jusqu'au 14 juillet à 4 h, le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues suivantes : chaussée Bocquaine (de l'avenue Paul Marchandeaup jusqu'à la rue Saint Fiacre), rue Saint Fiacre, chaussée Saint Martin (de la rue Saint Fiacre jusqu'à la rue Clovis Chézel), chaussée Saint Martin (de la rue des Naussonces jusqu'au rond-point de l'Ordre national du Mérite à l'exception des véhicules dûment accrédités), avenue Paul Marchandeaup (du rond-point de l'Ordre national du Mérite jusqu'au boulevard du Président Wilson, côté pair, à l'exception des PMR et des véhicules dûment accrédités), avenue Paul Marchandeaup (du n°53 jusqu'au rond-point de l'Ordre national du Mérite), impasse Léo Lagrange, rue de Courlancy (du n°145 jusqu'au rond-point de l'Ordre national du Mérite) rue Eugène Guillaume, avenue du général de Gaulle (de la rue Passe Demoiselles jusqu'à la chaussée Bocquaine) et sur les parkings suivants : parkings à l'angle de la chaussée Bocquaine et l'avenue du général de Gaulle (neutre et visiteur), le parking à l'angle de la chaussée Bocquaine et à la sortie de la voie Taittinger (le long du champ de foire) et le parking René Tys (à l'angle de la rue de Courlancy).

À compter du **13 juillet à partir de 13 h** et jusqu'au 14 juillet fin de la manifestation, des phases de stationnement seront créées pour les visiteurs : rue de Venise (de la rue Folle Peine jusqu'à la rue de l'Équerre), boulevard docteur Henri Henrot (30 m après la sortie de la trémie du pont de Venise jusqu'à environ 30 m avant la bretelle d'accès au pont de Fléchambault, le stationnement est autorisé sur la voie de circulation de droite, côté canal), boulevard docteur Henri Henrot (de la rue du Ruisselet jusqu'à la rue des Moulins, le stationnement est autorisé sur la voie de circulation de droite, côté habitation, sauf devant les banquettes de stationnement), boulevard du président Wilson (de la rue Gioacchino Rossini jusqu'à l'avenue Paul Marchandeaup, le stationnement est autorisé côté pair), boulevard Paul Doumer (dans le sens centre-ville pont de Venise, de la rue Hincmar jusqu'à la rue du Jard, le stationnement est autorisé le long du terre-plein central) et le boulevard Paul Doumer (dans le sens pont de Venise centre-ville, de la rue du Jard jusqu'à la rue Hincmar, le stationnement est autorisé sur la voie de circulation de droite).

Les pistes cyclables, le cas échéant, sont neutralisées et interdites à la circulation.

Le stationnement sur les voies de circulation, en dehors de ces phases est interdit.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Montage et démontage de la scène

À compter du **12 juillet à 12 h** et jusqu'au 14 juillet fin de la manifestation, le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble du parking situé chaussée Bocquaine à l'angle de l'avenue Paul Marchandeaup et attenant au parc Léo Lagrange, à l'exception des véhicules logistiques dédiés au montage et au démontage de la scène.

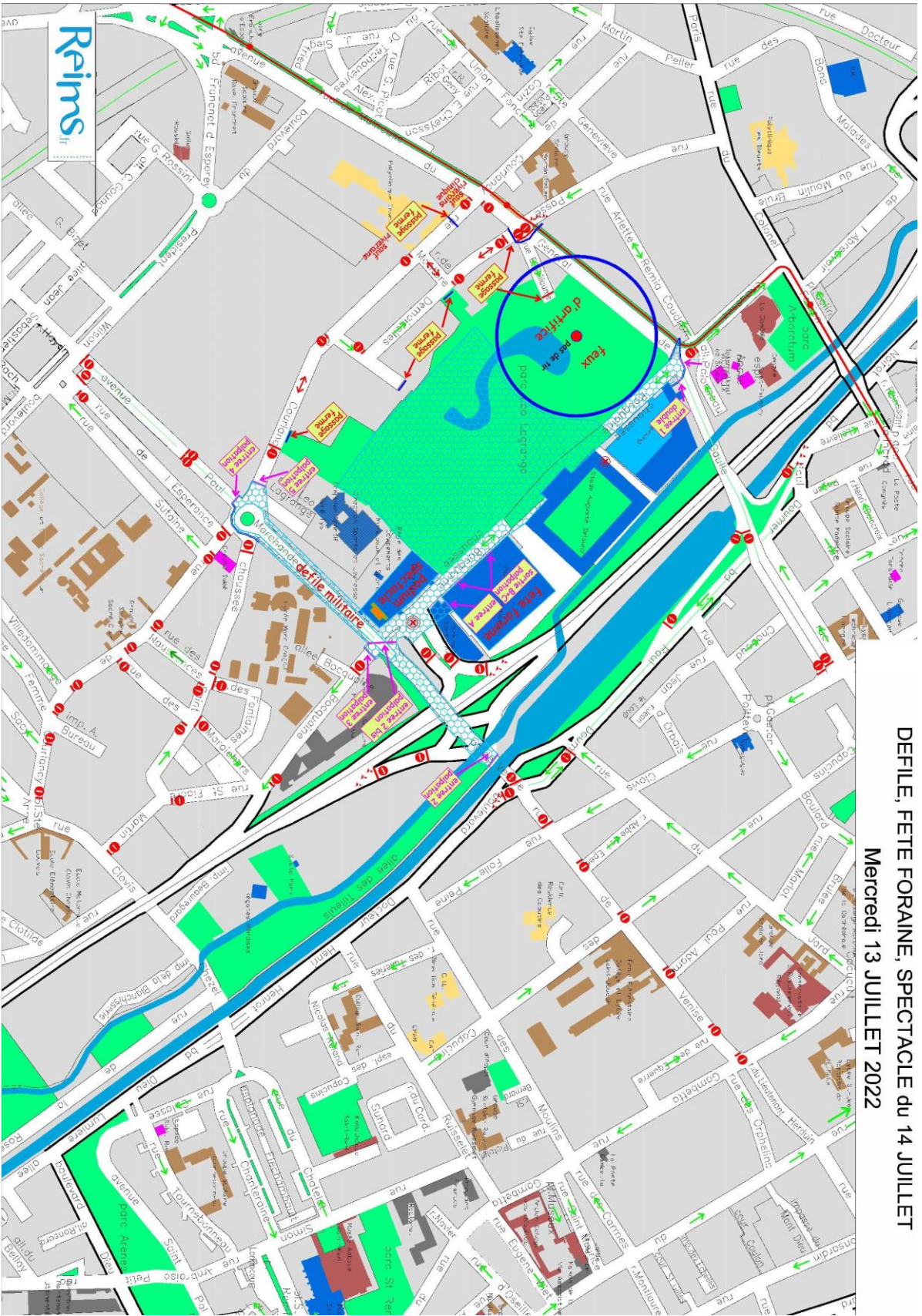
L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Fourrière

Pour le stationnement, les véhicules contrevenants seront mis en fourrière et parqués par Autoclub - ZI du Mont St Pierre – 8 rue Marcel Dassault 51430 TINQUEUX.

Aire de skate-park et du pumphtrack

L'aire de skate-park et du pumphtract seront fermées toute la journée du 13 juillet.



DEFILE, FETE FORAINE, SPECTACLE du 14 JUILLET
Mercredi 13 JUILLET 2022